

## Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Première répartition de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La 9<sup>ème</sup> édition de «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» qui aura lieu du 2 au 10 juin 1994, fait l'objet d'une préparation depuis plusieurs semaines déjà.

Le principe retenu reste le même que les années précédentes : accompagner le travail de jeunes groupes et compagnies plusieurs jours en amont, dans la perspective de présenter un projet original, créatif dans le cadre de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, qui reste un tremplin pour bon nombre de créateurs locaux voire régionaux. Le Service Culturel assure cette mission, aide à la formulation des propositions et à leur réalisation, notamment par la mise à disposition de matériel.

En 1994, musique et théâtre seront les piliers de l'opération avec une volonté particulière d'innovation à travers certains projets pluridisciplinaires qui permettront à des acteurs d'horizons et de domaines de création très différents de se rencontrer pour donner lieu à des spectacles insolites.

Pour assurer un déroulement satisfaisant de cette phase de préparation, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un premier versement de subventions aux partenaires suivants :

- **Association Sportive et d'Éducation Populaire (ASEP) du Foyer des Jeunes Travailleurs :** 10 000 F ainsi répartis : 5 000 F pour l'organisation de la Nuit du Blues, 5 000 F pour la gestion des manifestations rock,

- **Compagnie du Tournesol :** 5 000 F à titre d'acompte pour le spectacle de clôture de BVOJ 94 qui sera réalisé en collaboration avec le Conservatoire et un plasticien,

- **Volume service :** 1 000 F pour un projet musical,

- **Centre Polyphonique de Franche-Comté :** 5 000 F pour deux manifestations : «la sorcière du placard aux balais» de M. Landowski et un concert de musique sacrée des XVII et XVIII<sup>ème</sup> Siècles,

- **Théâtre OMEGA :** 5 000 F pour la présentation d'une pièce de Vaclav Havel : «Plus moyen de se concentrer»,

- **Compagnie de l'Autre :** 2 500 F pour la présentation d'une succession de pièces courtes issues du Théâtre de l'Absurde,

- **Centre de Rencontres :** 5 000 F pour la présentation de «Anarchie en Bavière» de Fassbinder,

- **Tichodrome :** 2 500 F pour le dernier quart d'heure, pièce écrite par une étudiante de la Faculté des Lettres, qui mêle l'univers du conte à celui du théâtre moderne,

- **Théâtre URSUS :** 7 500 F à titre d'acompte pour une série de spectacles centrés sur le thème du pirate et de la piraterie,

- **Association Barcarolle :** 7 500 F à titre d'acompte pour une série de pièces d'auteurs russes : Tchekov, Gogol et Pouchkine,

- **Le Pitchoune :** 2 500 F pour la présentation de contes,

- **Anatole Productions :** 12 500 F ainsi répartis : 2 500 F pour la mise en place d'un café-théâtre, 10 000 F pour une création Jazz,

- **En Effeillant la Marguerite :** 5 000 F à titre d'acompte pour un spectacle qui raconte des histoires d'amour de la mythologie grecque en mêlant théâtre et danse,

- **En cas de malheur** : 7 500 F à titre d'acompte pour la préparation d'un défilé de mode original où la musique sera très présente,

- **Satellite** : 2 500 F à titre d'acompte pour un spectacle monté par des jeunes du quartier autour du RAP et du phénomène HIP-HOP,

- **Théâtre du Cyclone** : 1 000 F pour une pièce humoristique «Mieux vaut en rire» utilisant les ressorts du théâtre de boulevard,

- **École du Cirque Plume** : 5 000 F pour un spectacle de rues,

- **Diali-Diali** : 5 000 F à titre d'acompte pour la préparation d'un spectacle de rues.

La dépense totale, soit 92 000 F, est à prélever sur le chapitre 945.91 / article 657-89029 / code service 41010 figurant au BP 1994.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

**M. LE MAIRE** : Une manifestation chère à notre Adjoint Jean-Louis FOUSSERET qui nous propose une 9<sup>ème</sup> édition, du 2 au 10 juin. C'est préparé déjà depuis longtemps et cette année les piliers seront musique et théâtre d'où un premier versement de subventions à des partenaires nombreux, c'est bien, qui s'intéressent au théâtre et à la musique et qui ont besoin de premiers crédits pour s'organiser.

**M. JACQUEMIN** : Il est difficile, à travers la feuille qui nous est proposée, de voir exactement l'architecture de l'action entreprise cette année. J'avais demandé l'année dernière s'il était possible de faire une évaluation de l'opération BVOJ que nous reconduisons année par année. Je ne sais pas si on me l'a préparée mais on me l'avait promise. Je l'ai demandée parce que c'est un élément d'analyse qui, pour nous, paraît important. Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est d'accorder pour x initiatives prises par telle ou telle troupe ou tel ou tel groupe, des subventions mais j'avoue que j'ai du mal à saisir l'ensemble et je réitère l'idée ici qu'une action d'évaluation est nécessaire. Je voudrais qu'elle soit faite pour l'année dernière comme je l'avais déjà demandée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : On va vous répondre.

**M. NACHIN** : Je renouvelle une question que j'ai posée à la Commission du Budget. J'aurais souhaité que, lorsqu'il s'agit d'avances sur subventions, nous puissions connaître dès maintenant le montant total de la subvention soit réclamée par l'association, soit proposée par la commission. Actuellement, on nous indique par exemple 7 500 F à titre d'avance, mais quel en sera le montant total ? Par ailleurs, on nous demande de voter un crédit de 92 000 F, cela correspond-il au budget final de l'opération ?

**M. LE MAIRE** : Jean-Louis FOUSSERET va vous répondre.

**M. GRAPPIN** : Est-ce que la date du 2 au 10 juin est bien choisie car les étudiants doivent être en pleine période d'examens à cette époque-là.

**M. LE MAIRE** : Il me semble avoir déjà entendu cette remarque.

**M. FOUSSERET** : Pour la date, c'est une question qui revient chaque année. Je vais donc renouveler la réponse de l'année dernière, à savoir qu'effectivement il n'y a pas d'autres possibilités pour le problème d'occupation des lieux et puis parce qu'après, les étudiants repartent chez eux, souvent hors de Besançon. Il y a effectivement un certain nombre d'examens qui ont lieu à cette

période-là mais cela ne semble pas poser de problèmes majeurs puisqu'il y a chaque année une participation très importante à Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

Par rapport à la remarque d'André NACHIN, effectivement on aurait pu mettre le montant total. On le lui communiquera car bien entendu le budget global a été arrêté.

Par rapport à ce que disait M. le Député JACQUEMIN, concernant l'évaluation, il est toujours très difficile d'évaluer, en termes culturels, un résultat. Cependant, il y a quelque chose qui ne trompe pas ; si vous regardez dans le secteur d'action culturelle, les troupes de théâtre, de danse, les jeunes créateurs qui sont soutenus par la Région, ceux qui sont soutenus par la DRAC, on l'a vu -Claude SALOMON ici peut en témoigner- dernièrement au Conseil Général, pratiquement toutes les jeunes compagnies qui éclosent ont traversé Besançon Ville Ouverte aux Jeunes. De cela, on pourra je crois vous faire un état très précis en vous citant des noms de troupes qui désormais sont reconnues au niveau local, régional et même national et qui ont trouvé leur premier terrain d'application dans Besançon Ville Ouverte aux Jeunes. C'est vraiment la meilleure preuve puisque l'objectif de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes est de permettre à de jeunes créateurs d'être connus et reconnus. On pourra donc vous apporter ces informations si vous le souhaitez mais établir une évaluation exacte me paraît très difficile.

**M. LE MAIRE :** Je ne vois pas en quoi on peut faire une évaluation financière des retombées d'une semaine de spectacles de toutes natures. Que souhaitez-vous exactement, Monsieur JACQUEMIN ?

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, il y a des évaluations qui ne sont pas forcément financières, heureusement d'ailleurs, car s'il fallait tout ramener au petit sou...

**M. LE MAIRE :** Surtout en matière de culture !

**M. JACQUEMIN :** ...je crois que ça ne serait pas très bon. Je pense qu'il faut faire une évaluation qualitative. Il y a deux portes d'entrée, deux éclairages là-dessus. Il y a celui que signale M. FOUSSERET à l'instant, qui est de savoir si effectivement cette action fait la promotion ou révèle un certain nombre de jeunes dans leur vocation théâtrale, musicale et quelle est la valeur ajoutée effectivement par rapport à eux. Et puis il y a un autre éclairage ; je crois que BVOJ est peut-être un moment qui concourt à la vie de la cité et de sa population par l'animation de la ville à une période d'été déjà et il y a à mon avis à regarder de plus près ce que cette manifestation apporte en ce domaine pour la ville et les relations avec l'extérieur. C'est cela dont je veux parler et ça ne se traduit pas en termes financiers. Je ne nie pas que c'est très difficile, n'est-ce pas, mais on peut essayer de réfléchir à une sorte de grille d'évaluation.

**M. FOUSSERET :** Chaque année après la manifestation, les organisateurs se réunissent pour en établir le bilan. Nous pourrions donc vous le communiquer. Nous vous communiquerons également la liste des groupes qui, depuis 9 ans, ont traversé cette manifestation et sont, maintenant reconnus. Je pense qu'ainsi vous aurez suffisamment d'éléments pour avoir un avis fondé, sachant que faire une grille pour effectivement évaluer des spectacles aussi divers est très très difficile. Mais je vous propose de travailler ensemble sur ce point si vous le souhaitez.

**M. LE MAIRE :** Vous vous entendrez donc pour faire le bilan de tout cela.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition proposée.